



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-32

Membres : 11  
Présents : 9  
Votants : 9  
Pour : 9  
Contre :  
Abstention :

L'an deux mille vingt-deux, le 21 octobre, le conseil municipal du CHATENET en DOGNON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Hervé Valadas, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 3 octobre 2022

Présents : Valadas Hervé, Turbiez Chantal, Poulet Bernard, Grenaille Romain-Bérenger, Landeau Aurore, Duhamel Marie-Laure, Brard Michel, Maligne Francis, Marçais Bertrand

Excusés : Champroy Nahoum, Pala Henri

Non excusés :

Landeau Aurore est nommée secrétaire de séance

### Atelier périscolaire 2022-2023

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de renouvellement d'Atelier de relaxation périscolaire.

Celui-ci donne lecture de la convention ainsi que le devis d'un montant de 45 euros par atelier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Decide par tacite reconduction :

- Approuve les termes de ladite convention, annexée à la présente délibération.
- Donne autorisation à Monsieur le Maire de signer la convention entre la commune et Mme De Malézieu.
- Donne autorisation de faire des ateliers tous les ans pendant le temps périscolaire

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

CERTIFIE EXECUTOIRE  
TRANSMIS EN PREFECTURE  
LE:  
PUBLIE LE

Fait et délibéré en mairie les jour mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.  
Au CHATENET en DOGNON, le 21 octobre 2022  
Le MAIRE, Valadas Hervé



***La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services de contrôle de légalité.***